



POLICE FEDERALE
DIRECTION GENERALE DE L'APPUI OPERATIONNEL
Direction de la banque de données nationale
DONNEES DE GESTION

MONITEUR DE SECURITE 2006

Résumé de l'analyse de l'enquête fédérale

Isabelle VAN DEN STEEN
Ellen VAN DEN BOGAERDE

sous la direction de
Patrizia KLINCKHAMERS
Marc VANDENDRIESSCHE

RÉSUMÉ DES GRANDES TENDANCES DU MONITEUR DE SÉCURITÉ 2006

Introduction

En 2006, le Moniteur de Sécurité a une nouvelle fois été réalisé, à la demande du Ministre de l'Intérieur. Il s'agit de la sixième édition. C'est le service Données de Gestion de la Direction de la banque de données nationale de la Police fédérale qui en a géré l'organisation et traité les données. La collecte des données a été réalisée par TNS Dimarso, bureau d'études de marchés externe et indépendant. Cette enquête bisannuelle menée auprès de la population a trait aux problèmes de quartier, au sentiment d'insécurité des citoyens, à la victimisation et aux déclarations ainsi qu'au fonctionnement des services de police. Plus de 43.000 citoyens ont été interviewés par téléphone entre février et juin 2006.

Le questionnaire du Moniteur de sécurité, depuis l'origine en 1997, n'a pas subi de modifications telles que la comparabilité en fût influencée. Ainsi, il est permis de dresser un aperçu des tendances à travers les années. Des comparaisons géographiques sont également possibles, par exemple entre les différentes régions et provinces.

Le présent document a pour objet de restituer les grandes lignes des résultats de l'enquête fédérale de population du Moniteur de sécurité 2006 et de montrer les différences significatives entre 2004 et 2006. Les comparaisons avec les années précédentes (1997 à 2002) sont limitées ici aux résultats les plus marquants par rubrique.¹

Les problèmes de quartier

Parmi les 17 situations abordées, trois problématiques touchent plus particulièrement les citoyens: la vitesse non adaptée au trafic, la conduite agressive dans la circulation et les cambriolages dans les habitations. Les objets qui traînent dans la rue et le vol dans les voitures sont aussi considérés comme un problème sérieux par les citoyens, mais dans une moindre mesure. La problématique des objets traînant dans la rue interpelle plus les citoyens en 2006 qu'en 2004. Les autres problèmes de quartier ne diffèrent pas significativement par rapport à 2004.

Lorsqu'on considère l'évolution des problèmes de quartier entre 2000 et 2006, on constate une tendance générale à la baisse, à l'exception des problématiques ayant trait aux objets divers traînant dans la rue, au vol de vélo et aux menaces qui connaissent une légère augmentation.

Il est à remarquer que les pourcentages sont beaucoup plus élevés en Région de Bruxelles-Capitale qu'en Wallonie et en Flandre, et ce au travers de toutes les années.

Le sentiment d'insécurité

Après avoir connu une hausse entre les années 1997 et 2002, le sentiment d'insécurité a ensuite subi une diminution entre 2002 et 2004, avant de se stabiliser, en 2006, autour de 9% des gens interrogés se sentant "toujours" et "souvent" en insécurité. Quelle que soit l'année considérée, les habitants se sentent légèrement plus sécurisés en Flandre (7% se sentent en insécurité) qu'en Wallonie (11%) ou à Bruxelles (17%). Le sentiment d'insécurité se révèle davantage chez les personnes de plus de 65 ans, chez les femmes et chez les personnes moins scolarisées. Les résultats montrent également une différence significative, dans la perception du sentiment d'insécurité, entre les citoyens qui ont été victimes d'un délit et les autres. Les victimes d'un délit au cours des 5 dernières années se sentent deux fois plus en insécurité (16%) que ceux n'ayant pas subi de délit durant cette période (7%).

Une analyse plus approfondie a montré que les jeunes (15-24 ans) se sont sentis davantage en insécurité au cours des semaines qui ont suivi le meurtre de Joe Vanholsbeeck à la gare centrale de

¹ Pour une présentation graphique des résultats, nous vous invitons à consulter le rapport d'analyse fédéral (grandes tendances) disponible sur le CD-rom ou sur le site web www.fedpol.be (sous la rubrique publications)

Bruxelles le 12 avril 2006. Un mois plus tard, le 11 mai 2006, deux meurtres ont été commis à Anvers sur un enfant et sa baby-sitter. Ces meurtres n'ont pas engendré de différence tangible dans le sentiment d'insécurité des citoyens.

Le sentiment d'insécurité est également mesurable au travers du comportement d'évitement. Ainsi, près de 24% des citoyens évitent "toujours ou souvent" d'ouvrir à des inconnus, tandis que 17% évitent de quitter la maison lorsqu'il fait noir et, enfin, encore 12% évitent certains lieux de leur commune de résidence. Le comportement d'évitement des Belges a diminué significativement entre 2000 et 2006.

L'approche sur le sentiment d'insécurité est complétée par des questions portant sur le risque estimé d'être victime de certains délits. 35% des citoyens interrogés considèrent la possibilité d'être victime d'un délit dans la circulation au cours des 12 prochains mois comme un risque (très) élevé. Ce risque est surtout perçu comme très important par les Bruxellois cependant qu'il diminue de manière significative tout au long des années au niveau fédéral. Le risque d'être victime d'un cambriolage est perçu comme (très) élevé par un cinquième des répondants interrogés. Ce risque est essentiellement ressenti en Wallonie et à Bruxelles.

Jusqu'en 2000, la possession d'un moyen de défense concernait approximativement un quart de la population. Par contre, depuis 2000, une diminution significative est observée, essentiellement dans les provinces de Flandre orientale et de Liège.

La victimisation

Le Moniteur de sécurité effectue une distinction entre deux grandes catégories d'infractions: les infractions contre les ménages et les infractions contre les personnes.

Parmi les infractions contre les ménages, c'est la rubrique "dégâts à la voiture" qui, avec ses 16% de ménages victimes, est mentionnée en tête des infractions les plus fréquemment rencontrées au cours des 12 derniers mois². 6% des ménages sont aussi victimes des autres types de "destruction" au cours des 12 derniers mois. En troisième place des infractions survenant au niveau du ménage, on retrouve les "tentatives de cambriolage", le "vol dans les voitures" et les "vols de vélos" (5%).

La Région de Bruxelles-Capitale connaît, systématiquement, un pourcentage plus élevé de victimes par rapport à la Flandre et à la Wallonie. C'est essentiellement le cas en ce qui concerne les infractions contre les voitures (voitures volées, dévalisées ou endommagées): le pourcentage est de 17% en Flandre, 19% en Wallonie et 43% à Bruxelles. Les cambriolages et les destructions suivent aussi cette même tendance.

La plupart des infractions au niveau des ménages connaissent une augmentation entre 1997 et 2000, suivi d'une baisse jusqu'en 2006. Seuls les vols de vélos (entre 2002 et 2004) et les destructions (entre 2004 et 2006) font l'objet d'une légère augmentation sur une courte période.

Parmi les infractions contre les personnes, c'est la rubrique "menace de violence physique" qui se retrouve en tête des infractions les plus fréquemment rencontrées. 8% des citoyens en ont été victimes au cours des 12 derniers mois.

Les victimes de violence physique ont signalé que, dans 61% des cas, il s'agissait de coups et blessures, et que 8% des auteurs étaient un membre de la famille.

Il ressort également que 1 Belge sur 100 a été victime d'un délit sexuel au cours des 12 derniers mois, et ce chiffre demeure pratiquement inchangé au travers des années. Dans 9% des cas, il s'agit de (tentative de) viol. Tous types de délits sexuels confondus, dans 67% des cas l'auteur est inconnu.

C'est aussi en Région de Bruxelles-Capitale que le pourcentage de victimes est le plus grand, plus spécifiquement dans le cas de vols, de violences physiques, de délits de fuite dans la circulation et de délits sexuels.

En ce qui concerne les infractions au niveau des personnes, on constate des tendances similaires au travers des années. Une grande partie de ces infractions connaissent une augmentation entre 1997 et 1998 ou 2000, tendance suivie par une diminution ou un statu quo jusqu'en 2006. On remarque

² 12 mois précédant le moment de l'interview.
PolFed/DGS/DSB/B

toutefois qu'il en va autrement en ce qui concerne le vol en l'absence de la victime où on enregistre une diminution du nombre de vols entre 1998 et 2000. Après une courte augmentation entre 2000 et 2002, on retrouve une tendance à la baisse jusqu'en 2004 pour ensuite se stabiliser en 2006.

Signalement et déclaration : un aperçu du "chiffre noir"

Le Moniteur de sécurité peut donner une indication du chiffre noir. Outre les faits enregistrés, on peut obtenir un aperçu des infractions qui n'ont pas été signalées ou déclarées.

Une grande partie des personnes interrogées ont affirmé ne pas avoir signalé ou déclaré leur victimisation aux services de police. Il ressort ainsi que, en moyenne, environ 34% des infractions sont signalées à un service de police. Seuls 25% sont enregistrés dans un P.-V. Des différences importantes suivant les infractions sont néanmoins à signaler. Les menaces avec violence physique et les délits sexuels sont rarement déclarés (moins de 10%) alors que les cambriolages et les vols de voitures sont presque toujours enregistrés dans un P.-V. (plus de 75%).

Les habitudes de signalement et de déclaration sont restées relativement semblables au travers des années, bien que de légères différences soient perceptibles parmi les différentes sortes d'infractions. Ainsi, une diminution des signalements des cambriolages dans l'habitation avec vol est observée, passant de 87% en 2004 à 82% en 2006, de même que pour les destructions (29% en 2004 à 25% en 2006). Le signalement des menaces de violence physique et des délits de fuite dans la circulation a également diminué.

Les pourcentages de déclaration pour la violence physique ont augmenté à Bruxelles, passant de 23% en 2004 à 37% en 2006. A l'inverse, le taux de déclaration de violence physique a diminué de plus de 10% en Flandre: de 32% en 2004 à 21% en 2006.

La Wallonie a, quant à elle, de manière générale, vu son taux de signalements et de déclarations des infractions diminuer de 4% entre 2004 et 2006.

Les raisons principales pour lesquelles une infraction est signalée aux services de police sont, comme pour les années précédentes, "le souhait de récupérer l'objet volé", "pour obtenir un certificat pour les assurances" et "parce que l'auteur doit être pris et puni".

Les principales raisons qu'évoquent les répondants pour ne pas signaler le fait à la police sont principalement "parce que cela ne sert à rien" et "parce que le cas n'est pas assez grave".

Contact avec les services de police

Le pourcentage de citoyens ayant eu des contacts au cours des 12 derniers mois avec un service de police – contacts autres que dans le cadre d'une victimisation – est de 27%. En 1997 et 1998, ce pourcentage s'élevait à 20%, en 2002 ce chiffre est monté jusqu'à 28%, il n'a plus varié de manière significative depuis.

Les principales raisons d'un contact du citoyen avec les services de police concernent la déclaration d'une infraction dont il n'est pas lui-même victime, les contraventions et les actes administratifs.

Environ 70% des personnes interrogées se déclarent (très) satisfaites à l'égard de leur dernier contact avec les services de police, tant en ce qui concerne l'accessibilité et la disponibilité que l'attitude et le comportement des services de police.

La satisfaction des victimes vis-à-vis des services de police est bien inférieure, mais néanmoins plus positive que négative. Ainsi, 55% des victimes sont en moyenne (très) satisfaites contre 28% (très) insatisfaites. L'insatisfaction atteint 35% pour les victimes de violence physique, destruction, vols de voitures et vols de vélos.

Les victimes sont essentiellement satisfaites de l'accessibilité et de l'attitude et du comportement des services de police, mais dans une moindre mesure que les non-victimes.

Fonctionnement des services de police

En 2006, 87,5% des citoyens estiment que les services de police font du bon (voire du très bon) travail (86,4% en 2004). Depuis 2000 (première fois que les répondants ont été consultés sur cette question), on constate une augmentation de 10% de la satisfaction des personnes interrogées. La

tendance à la hausse perdure invariablement. Les citoyens sont principalement (tout à fait) d'accord pour dire que les services de police travaillent de manière professionnelle (88%). Ils considèrent cependant que c'est moins le cas pour la collaboration entre la police et la justice (72%). Moins de citoyens encore sont persuadés que les services de police disposent de moyens suffisants (62%). Ils sont toutefois plus nombreux en 2006 qu'en 2004 (54%) à estimer que les services de police disposent de moyens suffisants.

88% des citoyens interrogés sont (très) satisfaits du fonctionnement des services de police dans leur propre commune ou zone de police. Les citoyens sont surtout satisfaits de l'attitude et du comportement des membres du personnel de police (74%) et dans une moindre mesure de leur présence dans la rue (58%) et de l'information qu'ils donnent sur leurs activités (56%).

L'intérêt que les citoyens portent aux tâches policières peut être classé grosso modo en trois catégories, en fonction de leur priorité. 80% des citoyens considèrent qu'il est important de lutter contre la criminalité organisée, de lutter contre la violence et le commerce de drogues, et d'élucider des cambriolages et vols. Entre 65% et 70% des citoyens trouvent très important de maintenir la sécurité dans les rues, de rendre les lieux publics plus sûrs, d'accueillir les victimes d'infractions, de contribuer activement à la prévention et de lutter contre le vandalisme. Seuls 45% des citoyens considèrent que le fait de patrouiller à pied et à vélo ainsi que de maintenir l'ordre pendant les manifestations sportives est important.

Environ 80% des citoyens estiment que la police accomplit un (très) bon travail quand il s'agit de maintenir la sécurité sur les routes, de prendre des mesures de prévention contre la violence et de lutter contre celle-ci. Ils sont pour une bonne partie moins satisfaits du travail accompli par les services de police en ce qui concerne l'élucidation des vols et cambriolages et la lutte contre le vandalisme ainsi que, de manière assez contradictoire, en matière de patrouilles à pied ou à vélo (65-70% de satisfaction).

Enfin, plus de la moitié de la population déclare ne pas connaître son agent de quartier, ni de vue ni de nom. Cette tendance reste inchangée au cours des années. Ce sont surtout les plus jeunes et les Bruxellois qui ne le connaissent pas. Néanmoins, 37% des répondants souhaiteraient davantage de contacts avec leur agent de quartier.

Des résultats complémentaires sont disponibles dans le rapport d'analyse fédérale et dans les rapports de tableaux sur le site www.fedpol.be sous la rubrique "publications".